



LOU TAMBOURINAÏRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Janvier 2023



BONNE ANNÉE 2023 !



Chères Montfuronaises et chers Montfuronais.

Voilà bientôt 3 ans que nous faisons face à des crises sans précédent. Une crise sanitaire toujours présente avec ses virus, ses variants, ses séquelles physiques et psychiques, avec des familles endeuillées.

Une crise économique mondiale latente, qui a été amplifiée par les conséquences de la guerre en Ukraine. L'inflation est généralisée, éprouvante et nous percevons les impacts négatifs sur l'investissement, la consommation, les salaires et le pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, la prudence financière en 2023 est de mise pour nous tous, pour nos collectivités territoriales et pour notre commune en particulier.

Pour ouvrir le champ des possibles, nous devons innover avec cohésion et solidarité, d'autant que nous sommes confrontés aux hausses des prix de l'énergie, des matières premières et de toutes les dépenses imprévues.

Durant cette difficile période de 3 ans, nous avons travaillé et avancé sur le programme électoral de 2020 et nous préparons l'avenir face aux défis en cours.

.../...



VŒUX DU MAIRE 2023

Le début d'année est le moment privilégié pour :

- Dresser le bilan communal de fonctionnement, d'investissements, d'études et d'événements de l'année écoulée.
- Envisager les perspectives 2023.
- Mettre en exergue les actions de DLV Agglomération pour notre village et souligner son ambition et ses difficultés.
- Mettre en évidence notre participation active et très prenante à quelques organismes publics.
- Procéder à de nombreux remerciements avant de conclure.

I) BILAN COMMUNAL 2022

a) En matière de fonctionnement :

Soucieux de l'équilibre financier et sans avoir augmenté les taxes foncières communales par un contrôle régulier des dépenses et l'obtention de 2 000 € dans le cadre du **Filet de sécurité** ; nous devrions achever les comptes avec **un léger résultat positif**.

b) En matière d'investissements :

Malgré la faiblesse de notre capacité d'épargne, nous avons pu concrétiser nos prévisions d'investissements à hauteur de 87 726 € TTC, comprenant les financements du tracteur et de l'épareuse, la rénovation d'un court de tennis et de la toiture de l'école, l'achat d'un défibrillateur, la création des plaques de numérotation des maisons. Pour le financement, nous avons pu obtenir 62 864 € de subventions et de FCTVA.

Au niveau **Régie** : 6 000 € de travaux ont été réalisés dont la rénovation du local du Cercle Républicain.

c) En matière d'études :

Les commissions « urbanisme », « photovoltaïque », « Ordures ménagères, gestion des déchets », « Culture et festivités » se sont réunies à plusieurs reprises

pour faire avancer :

- Le permis de construire pour l'installation d'un parc agri-photovoltaïque, refusé par le Parc du Luberon (PNRL) et la préfecture.
- L'étude de l'aménagement du lotissement de 17 villas, aboutissant à ce jour à la délibération d'une promesse de vente du terrain à lotir à Axedia, filiale de Grand Delta Habitat, sur une base de 470 000 € HT.
- L'étude non achevée de l'emplacement des colonnes de tri et de la gestion future de l'enlèvement des ordures ménagères.
- L'étude finalisée du sentier d'interprétation géologique et historique.

d) En matière d'événements :

2022 fut une année riche avec plus de 20 animations culturelles et festives dont l'attraction grandit chaque année. Je ne saurais oublier le succès de la **4^e rencontre photographique** de Montfuron avec plus de **1 500 visiteurs** en un mois d'exposition.

Fin juillet, Montfuron a été labellisé **Village de Caractère**, vecteur d'attractivité touristique. Nous sommes fiers de cette marque d'attachement au patrimoine rural.

Un film, retrospective de tous ces événements, sera mis en ligne sur notre chaîne youtube autour du 20 janvier.

II) PERSPECTIVES 2023

Pour construire le Budget 2023, le conseil municipal et la commission financière devront faire preuve d'une rigueur accrue, en optimisant nos ressources et nos dépenses afin de dégager une capacité d'investissement et de la sorte, tenter de limiter l'impact des crises. Je ne vous cache pas que les marges de manœuvres sont très faibles et que nous comptons sur l'État pour maintenir le bouclier financier en faveur des collectivités locales.

Quelques mesures sont déjà décidées, il s'agit de la réduction du chauffage à 19°C dans les locaux (mairie) et 21°C dans la classe de l'école et de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

III) PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 2023

La faiblesse de notre capacité d'épargne va limiter drastiquement nos investissements.

Les financements indispensables retenus sont :

- La pose des plaques de numérotation des maisons.
- La restauration des WC et de la salle de bain de la maison louée par la commune.
- La restauration du fonctionnement de la cloche de l'église.
- L'installation des panneaux signalétiques sur le parcours du chemin de randonnée des moulins.

- La connexion à la fibre optique du réseau internet de la mairie et de l'école.
- La protection complète de nos équipements informatiques et des informations stockées et sauvegardées à distance.

IV) PROGRAMMATION DES ÉTUDES EN 2023

- 1) La lutte argumentée sans relâche auprès du Préfet jusqu'à l'accord du permis de construire du projet agri-photovoltaïque.
- 2) La poursuite de l'étude du cahier des charges et du règlement intérieur du futur lotissement en vue d'un ensemble construit harmonieusement, dans le style provençal, en continuité du village.
- 3) L'approfondissement des différents scénarios de la gestion des ordures ménagères et le choix d'un emplacement des colonnes de tri.
- 4) La continuation des recherches pour un bon fonctionnement de la téléphonie mobile sur tout le territoire communal.
- 5) Les investigations sur l'adaptation de la commune aux conséquences du changement climatique et à la préservation de la biodiversité.
- 6) L'engagement d'études technique et financière, de la restauration des places et rues du village, englobant le changement des réseaux souterrains anciens d'assainissement d'eau, l'organisation du pluvial et l'esthétique de surface.
- 7) L'approche redéfinie et redimensionnée d'une salle multi-activités, aménagée en divers espaces dont un en local technique.

V) QUELQUES ACTIONS DE DLV Agglo

Le président de notre intercommunalité soutient les communes de moins de 1 500 habitants :

- En fortifiant dès 2022 leurs Dotations de Solidarité Communautaire (DSC).
- En répondant aux demandes de financements des investissements du champ de sa compétence, dans les limites budgétaires programmées et dans le cadre du **pacte financier et fiscal**.

Ainsi pour Montfuron, en 2022 :

- La DSC a été versée à hauteur de 49000 € environ. Pour aider à supporter les charges de fonctionnement.
- L'investissement exclusif de l'année a été la mise en place d'une citerne DFCI de 60m³, aménagée et accessible par la route et par hélicoptère ravitailleur, pour protéger notre village.

Et en 2023 :

- Une étude sur place d'implantation supplémentaire de quelques lampadaires est déjà convenue dans les zones non éclairées.

VI) L'AMBITION DE DLVAgglo

Le **Projet de territoire de DLVAgglo** a été approuvé en Conseil Communautaire le 13 décembre 2022. Pour ma part, j'ai contribué activement par mon **rapport sur l'aménagement et le développement rural** et par mes interventions auprès du cabinet d'études.

Cette ambition se décline en 3 enjeux :

- 1) Préserver les ressources du territoire, la qualité de son environnement et de ses paysages.
- 2) Préserver les espaces agricoles et forestiers ; et développer une stratégie foncière.
- 3) Organiser un aménagement et un développement du territoire qui améliorent son fonctionnement.

28 objectifs ont été fixés dont **la transition énergétique** pour laquelle nous devons fédérer la population, en particulier pour le projet **HyGreen** (production d'hydrogène).

VII) LES DIFFICULTÉS DE DLVAgglo

a) Au niveau financier :

Notre intercommunalité comme tous les EPCI et communes subit des baisses d'investissement depuis 2014.

Maintenant, à l'épreuve des crises, de l'abandon de la ZAC de Chanteprunier, des hausses des coûts ; les élus de DLVAgglo devront arbitrer :

- Les objectifs d'économie de charges, soit environ 1500000 € pour 2023

et de même 1500000 € environ pour 2024.

- Les hausses prévues des contributions Eau et Assainissement, des taxes des ordures ménagères et, à l'automne, les nouveaux tarifs des transports collectifs et scolaires.

b) Au niveau relationnel :

Des dissensions politiques persistent entre la Ville de Manosque et DLVAgglo, alors que des élus de Manosque, dont le maire, sont élus au Conseil Communautaire et participent au débat et aux votes.

Cette discordance dessert à la fois la commune de Manosque et DLVAgglo alors que nous aspirons à une vision partagée du Projet de territoire et que tous les maires doivent le faire connaître et le faire vivre par nos citoyens.

VIII) PARTICIPATION ACTIVE DES ÉLUS

Tout au long de l'année, les élus ont participé à des réunions de réflexions, d'exposés et de décisions auprès :

- **Du Parc du Luberon (PNRL)**, en particulier pour élaborer le **projet de Charte 2026-2035**.
- **Au Centre de Gestion** (gestion des Ressources Humaines des collectivités territoriales).
- **De la Région** et surtout lors de la dernière **convention des Maires** quand la Première Ministre a désigné la Région Sud comme **territoire pilote pour la transition écologique et énergétique** en France.

Cette mission sera menée avec des Fonds Européens dédiés à nos territoires et un budget conséquent 100% Climat jusqu'en 2027.

- **Du GAL** (Groupe d'Action Locale), cet ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics met en place une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen LEADER.
- **De la préfecture**. Nous assistons à certaines commissions en présentiel ou en visioconférence. Nous allons participer à la commission « **Agenda rural 04** » et aux actions de l'aménagement et développement rural au moyen d'un **Fonds Vert**, dispositif financier aidant les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter les territoires du département au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie des « **Villages d'avenir** ».
- **Du syndicat d'électricité (SDE04)**.
- **D'ENEDIS**
Etc...

REMERCIEMENTS

Tout ce qui vient d'être dit ou fait, me conduit à présenter mes chaleureux remerciements **aux élus, au personnel communal, aux enseignants de l'école, aux responsables d'associations et de bénévoles** qui œuvrent pour l'animation du village.

SOMMAIRE:

VIE COMMUNALE :

- Les Vœux du Maire** p. 1
- Tri sélectif / Déchetterie** p. 4
- Congrès des Maires** p. 5
- Parc photovoltaïque** p. 5
- Téléphonie mobile** p. 4
- En réponse à Montfuron Avenir** p. 6

AU VILLAGE :

- Revue de Presse !** p. 8

CONSEILS

- MUNICIPAUX** p.10

- Numéros utiles** p.12

- Commerces, Activités & Artisanat** p.12

Je rends hommage et remercie aussi tous ceux qui nous permettent de vivre à Montfuron :

- En contribuant aux conseils et financements de nos projets : **l'État, le Conseil régional, le Conseil Départemental, DLVAgglo, l'ONF, le Parc du Luberon...**
- En assurant la sécurité : **la Gendarmerie, le corps des pompiers...**
- En diffusant l'actualité du village : **presse, radio, télévision...**

CONCLUSIONS

Dans un contexte quotidien grave, on ne vit pas, me semble-t-il, une mutation mais plutôt une révolution dont on ne mesure pas clairement les conséquences économiques, sociales et environnementales.

Malgré cette situation d'incertitudes, nous devons garder espoir, renforcer nos liens de compréhension, d'entraide et de solidarité.

Au sein du Conseil Municipal, il n'y a pas de place au découragement ; au contraire nous sommes déterminés à réussir tous nos projets ; et ma priorité est de demeurer au plus proche de vos attentes.

Enfin... **Prenez soin de vous et de vos proches ; je vous souhaite une heureuse année 2023 à toutes et à tous.**

Pierre FISCHER /
Maire de montfuron

VIE COMMUNALE

TRI-SÉLECTIF ET DÉCHÈTERIE

1^{ER} JANVIER : CE QUI CHANGE POUR VOS DÉCHETS !

1) Contrôle d'accès EN DÉCHÈTERIE

Pourquoi mettre en place le contrôle d'accès en déchetterie ?

Amélioration de la qualité d'accueil, maîtrise des coûts et meilleure revalorisation des déchets ; au travers 4 avantages :

- 1) Limiter l'accès aux seuls habitants de l'Agglomération.
- 2) Améliorer la qualité du tri et conseiller les habitants dans leur geste de tri.
- 3) Réorienter les professionnels vers les structures spécialisées (traçabilité...) sans en faire supporter le coût aux habitants.
- 4) Recueillir des données statistiques la provenance des utilisateurs et des déchets déposés, afin d'identifier les zones à et de prioriser.

Inscriptions :

dlva.usager.symetri.fr/connexion

MÉDIATHÈQUE DU CASTELLAS.

La MÉDIATHÈQUE DU CASTELLAS vous accueille :

- **Mardi de 15h30 à 17h30**
(Manon Beauvois et Martine Gineste)
- **Judi de 18h à 20h**
(Sophie Barthelemy)

NOUS VENONS DE RECEVOIR LES NOUVEAUTÉS ADULTES ET ENFANTS.

Nous vous rappelons que l'**adhésion est gratuite jusqu'à 18 ans**. Au-delà, elle vous coûtera **15 € par an**. Cette cotisation vous donne accès à toutes les médiathèques de la DLVA.

N'hésitez pas à venir nous solliciter, nous serons ravies de vous accueillir.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE SONT UNE PÉRIODE DE SURPRODUCTION DE DÉCHETS, IL EST DONC IMPORTANT DE LES TRIER CORRECTEMENT !

ORDURES MÉNAGÈRES :

- Serviettes en papier (tous les papiers dits d'hygiène),
- Coquilles diverses (huîtres, bulots, moules, coques, etc.),
- Vaisselle en plastique à usage unique.

COMPOSTEUR :

- Épluchures de fruits et légumes,
- Restes de repas crus ou cuits,
- Déchets verts.

POUBELLE JAUNE (emballages) :

- Papier bulle,
- Emballages de jouets,
- Emballages alimentaires,
- Papier-cadeau et ruban plastifiés

POUBELLE VERTE (verre) :

- Bouteilles,
- Pots et bocaux,
- Flacons.

POUBELLE BLEUE (papiers, journaux, magazines) :

- Ruban en papier,
- Papier-cadeau en papier (non plastifié ou paillété),
- Tickets de jeu à gratter et tickets de caisse,
- Calendriers.

COLONNE À CARTON :

- Cartons bruns pliés.

DÉCHÈTERIE :

- Piles et batteries,
- Appareils électriques et électroniques,
- Décorations de Noël (boules, guirlandes et sapins artificiels),
- Emballages volumineux.

JOYEUSES FAITES DU TRI !



2) Règlement de collecte : LE TRI DEVIENT OBLIGATOIRE

À compter du 1^{er} janvier 2023, le **Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés**, adopté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 13 décembre dernier, sera applicable sur tout le territoire de DLVAgglo.

Ce règlement vise à rappeler **les devoirs et obligations de chacun en matière de gestion des déchets des ménages et assimilés**, que l'on soit particulier ou professionnel.

Concrètement, par le biais de ce règlement, **le tri est rendu obligatoire sur notre territoire, pour tous** les usagers du service de collecte des déchets des ménages et assimilés.

- Tout contrevenant au règlement encourt **une amende forfaitaire de 38 euros**.
- **Le dépôt sauvage**, même au pied des conteneurs, étant sanctionné d'une amende pouvant aller **jusqu'à 1500€** et la **confiscation du véhicule** pour les particuliers.

Sylvain D'APUZZO / # 3^e adjoint /

Sources : www.dlva.fr/noel-0-dechet-2022/
www.dlva.fr/nouveautes-dechets-janvier-2023/



INTERNET & TÉLÉPHONIE MOBILE / NEW DEAL

Le Ministère de l'Économie & des Finances dans son arrêté du 23 décembre 2022, a **retenu Montfuron** et y a défini **3 « Points d'intérêt à couvrir »**, dans le cadre du « dispositif de couverture ciblée » pour 2023. En conséquence, soumis à l'obligation de participer à ce dispositif, les opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange & SFR sont tenus d'y installer un **émetteur multi-opérateur** d'ici la fin de l'année. Nous espérons vivement que cette décision soit rapidement suivie d'effets !

SD' /

CONGRÈS DES MAIRES 2022 :

CE QUE LA PREMIÈRE MINISTRE A CÉDÉ ET CE QU'ELLE A REFUSÉ

Élisabeth Borne n'est pas venue les mains entièrement vides pour clôturer le 104^e congrès de l'AMF. Revue des points sur lesquels la cheffe du gouvernement a entendu l'AMF, et de ceux sur lesquels elle est restée ferme.

La Première ministre a voulu rendre un hommage appuyé aux maires pour entamer son discours, saluant leur « *volonté à toute épreuve* » et leur « *détermination* » : « *Maire, c'est le visage de l'action et de la décision* ». Elle a insisté sur sa volonté de « *construire ensemble* », (...) « *La décentralisation ne peut se déployer et porter ses fruits sans la confiance*, a notamment déclaré Élisabeth Borne. *Mais la confiance ne se décrète pas, elle passe par des actes.* »

Contrats de confiance : pas de sanctions

(...) La Première ministre a (...) affirmé que « *chacun doit prendre sa juste part à l'effort de la nation* ». Pourtant, pendant le congrès, les responsables de l'AMF n'ont cessé de répéter que les communes n'avaient pas à « *contribuer* » à l'effort de redressement des comptes publics dans la mesure où elles ne sont nullement responsables de leur dégradation.



Filet de sécurité et amortisseur : « simplification »

La Première ministre a souligné l'effort de « *2,5 milliards d'euros* » fait pour soutenir les collectivités face à l'inflation.

Mais elle a reconnu que les dispositifs du filet de sécurité et de l'amortisseur électricité étaient « *trop complexes* » (...). Un « *dispositif simplifié* » sera présenté « *dans les prochains jours* ».

Des avancées sur le ZAN

Autre point de satisfaction : le zéro artificialisation nette, dont le congrès a montré à quel point il inquiète profondément les maires. (...) Elle a donc

confirmé que « *les objectifs seront territorialisés et différenciés* ». (...)

Le gouvernement souhaite notamment « *garantir que toutes les communes rurales puissent bénéficier d'une possibilité de construction, en particulier lorsqu'elles ont peu construit par le passé* ». (...)

DGF, CVAE : c'est non

Reste tous les autres sujets qui fâchent, et sur lesquels la Première ministre n'a pas répondu, ou a carrément refusé les demandes de l'AMF. (...)

Sur la principale exigence de l'AMF – l'indexation de la DGF sur l'inflation –, c'est clairement non. (...) Sur le très sensible dossier de la suppression de la CVAE, pas d'ouverture non plus. (...)

En conclusion, la Première ministre a émis le vœu que la « *nouvelle relation* » (tissée entre l'AMF et l'exécutif, dicit David Lisnard, le P^{dt} de l'AMF) entre le gouvernement et l'AMF se poursuive et s'approfondisse : « *Nous devons avancer main dans la main, échanger, continuer à nous entretenir* », pour « *construire l'avenir ensemble, en confiance* ».

Franck LEMARC /
Maire-Info (extraits)
- 25/11/22 #

PHOTO VOLTA HIC

À PROPOS DU PROJET AGRI-VOLTAÏQUE :

Dans mon précédent article, je vous racontais **les brimades que nous avons vécues le 13 septembre 2022** quand notre projet est passé devant la **CDNPS** (*Commission Départementale Nature, Paysage et Site*).

De concert avec la société Voltalia, nous sommes intervenus auprès de la sous-préfète de Forcalquier afin qu'elle transmette nos demandes au préfet. Mais elle nous a quitté pour d'autres fonctions à Paris !

Voltalia a pu rencontrer le préfet début décembre et le projet de Montfuron a été largement exposé. Quelques jours plus tard notre maire, à l'occasion d'une réunion dans le cadre de l'agglo, a eu aussi l'opportunité de s'entretenir personnellement avec le préfet au sujet de notre projet.

Mi-décembre, **un courrier a été adressé au préfet** confirmant les propos échangés avec lui et l'invitant à prendre notre projet au sérieux, à considérer tout le travail de préparation qui a été réalisé et pourquoi pas à venir à Montfuron pour faire connaissance avec le village, nous rencontrer et examiner le projet de visu.

Les mois passent, le combat continue et nous espérons qu'en cette nouvelle année 2023 notre projet puisse enfin voir le jour.

Gérard GUILLOT /
2^e adjoint

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX :

Mercredi 25 janvier 2023 de 14h00 à 16h00.

ENEDIS réalise des travaux sur le réseau électrique communal ; qui entraîneront des coupures de courant dans les quartiers suivants :

- Rue du Moulin à vent.
- Lieu-dit La Garenne.
- 3 chemin de La Garenne.
- Lieu-dit Les Maures.
- Rue du Moulin de la Dame.

Le 15 septembre dernier, Montfuron Avenir a envoyé ce courrier au préfet :



MONTFURON AVENIR

Rue du Four
04110 Montfuron

Association loi 1901, fondée
le 19 Août 1998, déclarée en
Sous-Préfecture de Forcalquier :
n° 0044003278.

Autre adresse :
Georges Bertrand,
Pdt de Montfuron Avenir,
Rue du Moulin de la Dame
04110 Montfuron

Page 1/2

«Développement
harmonieux du village
«Sauvegarde de
l'environnement»
«Préservation
des paysages»
«Défense de la qualité
de la vie.»

À : M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence
Préfecture des Alpes de Haute-Provence
8 rue du Docteur-Romieu
04016 Digne-les-Bains Cedex

En copie :

M. le Maire de Montfuron
M. le Président de DLVAgglo
M^{me} la Présidente du Parc Naturel Régional du Luberon et de
la Maison de la Biodiversité « La Thomassine »
Luberon Nature, association agréée depuis 1979 au titre de la
protection de l'environnement
Grand Delta Habitat

Montfuron, le 15 septembre 2022.

Projet de lotissement du "Verger".

Monsieur le Préfet

L'Assemblée Générale du 11 août 2022 de l'association Montfuron Avenir s'est prononcée à l'unanimité **contre le projet de la commune de Montfuron de vendre le terrain de son verger communal** à une société du groupe Grand Delta Habitat qui se propose d'y réaliser un lotissement d'au moins 15 lots.

Ce verger conservatoire communal a été réalisé avec l'aide du Parc Naturel Régional du Luberon, sur un terrain donné à cet effet par l'ancien maire Jean Curetti, dans le cadre des missions de conservation de la Maison de la Biodiversité « La Thomassine ».

De ce verger subsiste une vingtaine d'arbres fruitiers très intéressants (oliviers, pruniers, cerisiers, cognassiers, poiriers... ainsi que les multiples plantes les entourant) ; il mériterait de se développer encore, à la hauteur des enjeux actuels concernant la biodiversité. Or **ce projet immobilier le vouerait certainement à la disparition.**

Nous avons tous été convaincus qu'au moment où nous supportons les conséquences d'un été particulièrement chaud et sec, **le temps n'était plus à la transformation d'espaces naturels ou cultivés en nouveaux espaces urbanisés.** Il faut au contraire tout mettre en œuvre pour réduire le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.

Des craintes se sont également exprimées sur l'atteinte au paysage qui résulterait de la réalisation d'un lotissement de cette importance juste en dessous du village.

Avec ce projet, le Conseil Municipal entend assurer la pérennité de l'école communale qui est l'âme de notre communauté villageoise. **C'est un objectif que nous partageons, mais le moyen proposé n'est pas acceptable** compte tenu des enjeux du réchauffement climatique.

Tout d'abord parce que l'installation de nouvelles familles à Montfuron ces dernières années assure le maintien d'effectifs scolaires suffisants pour la prochaine période. Mais aussi **parce qu'il existe au sein même du village nombre de logements vacants et de maisons menaçant ruine, qui appellent une rénovation urgente.**

Nous proposons en conséquence que la priorité des efforts porte sur l'utilisation des logements existants ainsi que sur la mobilisation des opportunités foncières au sein des
.../...

Page 2/2



ON
VIR

Vous en remerciant par avance,

.../...
... vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de notre haute considération.

LA MAIRIE APPORTE SES CONTRE ARGUMENTS :

Le contexte :

L'assemblée générale de Montfuron Avenir a été convoquée le 11 août 2022 afin de donner aux nombreux résidents secondaires l'opportunité d'être présents.

La canicule sévissait depuis plusieurs semaines et a accentué dans l'assemblée la prise de conscience d'une évolution climatique insupportable face à laquelle il fallait réagir. De là est née la demande à la mairie de renoncer au projet de lotissement. (dixit M. le président de Montfuron Avenir).

Surprise :

Il est écrit dans la lettre « à l'unanimité des présents », ce qui inclut Théo Yabi et Sylvain D'Apuzzo, également membres du conseil municipal. Ils ont en fait voté « abstention » afin d'être cohérents avec leurs votes en faveur du lotissement lors du CM du 16 juin 2022.

Vergers communaux :

Le lotissement portera le nom de « **Les Maisons du Vergers** » pour faire référence d'une part au « chemin des vergers » qui descend du terrain de boules au lieu-dit les Granges et qui longe l'extrémité ouest du projet, et d'autre part au verger communal, argument premier de la demande de Montfuron Avenir.

Situation actuelle :

le verger a été implanté en 1996 sur 2500 m² avec 40 arbres fruitiers de différentes essences. Ces arbres n'ont jamais été entretenus ni taillés pour qu'ils assurent une production fruitière, seule la prairie faisait l'objet d'un entretien pastoral grossier. Très rares ont été les habitants du village qui sont venus ramasser les olives ou les amandes. Aujourd'hui, 27 ans après, les 6 pommiers et les 2 cerisiers encore présents sont chétifs et non productifs. Les amandiers ont survécu aux années de sécheresse mais sont maintenant avec de très hautes tiges difficilement accessibles. Seuls 10 oliviers sont encore en santé : 3 font partie de la propriété Lieutier, les 7 autres seront pour partie laissés sur place au sein des lots à construire, pour partie transplantés vers la zone verte du lotissement ou au village.



Situation future :

L'aménageur du lotissement s'engage à implanter :

- **Les noues** et espaces verts hydrauliques avec **3600 plants de vivaces et graminées.**
- **Les massifs arbustifs** avec **1000 plants.**
- **Les haies** des limites séparatives entre les lots et le domaine public avec **400 plants.**
- **Les voies de circulation et piétonnes** avec **30 arbres de haute tige.**
- Sans parler des **plantations** qui seront initiées par chacun des résidents au sein de leurs lots.

Toute cette verdure implantée puis entretenue par ceux qui vivront sur place remplacera avantageusement ce qui reste du verger communal. Pour information, notre village a le privilège de voir s'implanter sur le domaine de Mériton **40 hectares de pistachiers bio**, ce qui représente **16 820 arbres nouveaux** et entretenus pour produire de la pistache verte ancienne.

Au sein du village, il n'y a que **4 logements vacants**, **3 logements non habitables à rénover** et **une maison menaçant ruine** dont la démolition partielle est imminente. Nous ne pouvons contraindre les propriétaires privés à investir pour rénover et mettre en location.

Par ailleurs, le **PLH (plan local habitat)** de DLVAgglo dont on dépend prévoyait pour Montfuron la création de 18 logements neufs dans la période 2014 / 2020. Il s'en est réalisé seulement 3 donc nous avons déjà un retard de 15 en 2021. Le projet de lotissement de 17 lots à construire en 2024 ne fait que respecter le PLH.

Révision du PLU (plan local d'urbanisme) de Montfuron :

la mise en application de la loi « *Climat et Résilience* » doit commencer par la révision du SRADDET (*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*) de la région PACA puis par la révision du SCOT (*Schéma de COhérence Territoriale*) de l'agglo et enfin par la révision de notre PLU qui devra respecter les préconisations des 2 documents en amont cités ci-avant. **Ces différentes étapes nous amèneront au plus tôt en 2027 pour lancer notre révision.**

Rappelons que la modification simplifiée de notre PLU concernant l'emplacement du lotissement a été portée à la connaissance du public en mairie du 04/07/22 au 19/08/22 et qu'aucune remarque n'a été portée sur le registre, même pas de la part des membres de Montfuron Avenir qui ont exprimé leur opposition au projet lors de leur assemblée générale du 11/08/2022.

Gérard GUILLOT /
2^e adjoint

Il nous semble également important de sécuriser d'urgence
au coeur du village.
Nous devons veiller à l'application stricte de la loi Climat et
l'article 191 visant à limiter drastiquement l'artificialisa-
tion sur le fait qu'il nous apparaît que le règlement
immobilier est désormais caduc : le SCOT - approuvé
incompatible, prévalant sur le PLU, qui date de 2015.
La commune engage rapidement la révision de
la loi Climat et Résilience.
Il est important d'accompagner efficacement la commune dans
ce processus consistant à adapter les règles d'urbanisme
autant qu'à ceux du réchauffement climatique.

Georges Bertrand,
Président de Montfuron Avenir.

REVUE DE PRESSE !

HPI N°43 du 28 oct. au 3 novembre 2022.

Montfuron, ses animations, son édile, ses artistes... ont fréquemment été cités dans la Presse ses derniers mois. Petit florilège.

MONTFURON

Cérémonie du 11-novembre

Le maire, Pierre Fisher, a présidé la cérémonie commémorant l'armistice du 11 novembre 1918 qui se déroulait devant le monument aux Morts situé en bordure du square Jean Fabre. Devant une vingtaine de personnes, il a lu le discours du ministre des Armées et de la secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Avant de demander une minute de recueillement à l'assistance et de déposer, avec un enfant de la commune, deux gerbes devant le monument aux Morts.

/PHOTO N.V.



La Provence

MONTFURON : UN VIDE-GRENIER POUR CONCLURE UN BEL L'ÉTÉ !



Ciel gris automnal mais bonne humeur ce dimanche 23 octobre à Montfuron pour le dernier vide-greniers de la saison, organisé avec son savoir-faire habituel par le café-brocante du village.

L'occasion de revenir sur la très belle saison estivale et de célébrer allègrement les festivités de l'été 2022. Quelles fussent organisées par la municipalité, l'agglomération, des associations ou encore par le café-brocante, ce n'est pas moins de 18 journées ou soirées d'animation (théâtre, musique, littérature, danse, expositions, cinéma de pays, repas, vide-greniers...) qui ont égayé habitants, vacanciers et visiteurs, attirant au bas mot 3000 personnes. Un beau succès dû à tous les bénévoles (employés de mairie, villageois et élus) que n'a pas manqué de remercier le maire dans l'édito de son dernier journal municipal, qui vient de paraître.

D'S

Story

HPI 100% Sport

LE TEAM NERGUTI UNE 3^E SAISON D'ENDURANCE SE PROFILE

TEAM NERGUTI

HPI 100% Sport - Déc. 2022.

Dans le dernier « HPI 100% Sport » le supplément mensuel de l'hebdomadaire Haute-Provence Info était consacré un bel article à « La team Nerguti », écurie de course automobile locale qui évolue en F3 et en endurance.

Héritière de « Nerguti Compétition », que les Montfuronais n'ont pas oublié, cette équipe perpétue la passion de cette famille marquante de la période « albanaise » de l'histoire de Montfuron.



Alban au Cafébot, dès n'est basé au hasard !

Ainsi, l'équipe dispose de plusieurs techniciens, six mécaniciens et un ingénieur conseil. Nicolas une passionné « d'histoire » par les événements de France. Alban, né en 1984, est un pilote.

Dylan le grand cousin, vingt-sept ans, qui a quasiment découvert la compétition automobile avec cette écurie, se donne du plaisir au racetrack « une écurie incroyable ». Très facile, il aime « à leur manière » de vivre.



Quelques personnes ce que la nuit... à plus près que en ont envie... qui discutent et qui apprennent ». Et il précise ce qui l'apprécie dans l'écurie, « Je suis quatrième place. Ce sont des faits de course qui nous font pousser le podium », précise Dylan. Ce qui est le Team

HPI N°36 du 9 au 15 septembre 2022.



15 ÉLÈVES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE À MONTFURON

La rentrée s'est bien déroulée pour l'école de Montfuron et sa classe unique avec des effectifs relativement stables : 15 élèves... Dont 12 pour la classe unique de primaire et 3 élèves de maternelle, pris en charge par Chrystelle Peit, l'ATSEM de l'école (qui devraient être rejoints en cours d'année par un "tout petit" supplémentaire).

Comme l'année dernière c'est la directrice Marjorie Font Baillé qui dirigera la classe les lundis et vendredis. Les cours des mardis et jeudis seront quant à eux délivrés par Anaïs Dumas, originaire de la région parisienne, et en poste dans le 04 depuis 4 ans. Elle rejoint l'école de Montfuron cette année.



D'S

La visibilité première saison, celle 2021-2022 qui s'achève, « va en partie une monoplace F3Ruhau et une licence avec Yves Proto CM qui en début de 2022 a laissé la place à une autre licence la Nova Proto NRG2, une voiture française reçue en milieu de saison qui vient d'être présentée officiellement au Cafébot en novembre... même si elle avait fait ses tous premiers tours de roues à Hochemheim début septembre ! L'écurie, ce sont aussi les hommes pour lesquels la passion et la famille s'entendait pas le silence, bien au contraire ! Pour l'avenir visé de l'histoire lors d'une journée d'essai.

et que concerne le passage de la voiture du fait des brevets de charges et de l'interdiction... il consulte, « le fait c'est plus physique... les engagements sont plus rapides ». De plus, le pilote est mieux rassuré qu'un véhicule où le biquet est mouillé à la compétence du pilote. Alban ajoute : « Je n'ai pas de préférence particulière ». Comparé entre les deux, pourtant le fait « ça change ? ».



de Safety-rac... divers... en être en compétition qui nous fera redoubler en quatrième position. Il reste 1h de course. Sébastien est au volant, et un porteur remonte à la seconde position d'un directeur de piste mais avec le meilleur temps de la catégorie ». Avant fait remarquer ce samedi 10 week-end.

HPI 100% Sport - Décembre 2022.

MONTFURON : MARIAGE EN FAMILLE !

C'est avec un plaisir, une grande fierté et une émotion non dissimulée que Sylvain D'Apuzzo, récemment promu au rang de 3e adjoint au maire de Montfuron, célébrait il y a quelques jours sa première cérémonie de mariage, en tant qu'officier de l'État Civil. Et pour cause, la mariée n'était autre que sa sœur Gaëlle D'Apuzzo. C'est en présence de leurs deux enfants, de leurs parents respectifs et de nombreux membres de la famille qu'elle et son compagnon Florent Crézé, se sont dit « oui » pour le « meilleur et pour le pire », selon la formule consacrée, mais surtout pour le meilleur... Gaëlle est la fille de Roseline et de Jean-Louis

D'Apuzzo, aujourd'hui retraité mais très connu dans la région pour ses nombreuses activités et réalisations liées à sa carrière de maître-artisan maçon. Florent, originaire de Chartres est officier dans la Marine Nationale, et sert actuellement sur le porte-avion Charles de Gaulle. À l'issue de la cérémonie civile, la suite des festivités a eu lieu au Domaine de la Barben-tane, à Céreste. La rédaction d'HPI présente tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

D'S

HPI N°35 du 2 au 8 septembre 2022.



MONTFURON

Découvrir le ciel d'hiver au marché d'avant Noël

Le premier marché d'avant Noël arrive à grands pas puisqu'il s'installe ce dimanche 20 novembre sur la place du village de Montfuron. Le rendez-vous commence à prendre une belle place, d'autant plus que l'année dernière le Père Noël a rendu visite aux quelques milliers de personnes venues pour le rencontrer, et avait décidé de laisser son traîneau et ses rênes pour s'adonner à une tout autre activité : le saut en parachute. Cette année, il sera là également pour rencontrer les enfants et faire découvrir toutes les animations que les parents d'élèves de l'association Les Lys des champs ont concoctés pour le plaisir de chacun.



L'année dernière le Père Noël avait fait une arrivée remarquée. /PHOTO F. RI.

Les curieux pourront découvrir l'écriture des planètes et des constellations du ciel d'hiver en participant gratuitement à des séances de planétarium animées par Le comptoir des étoiles prévues tout au long de la journée. En flânant autour de la trentaine de stands présents, il sera également possible de se faire prendre en photo avec des personnages de Disney (la Reine des neiges, Dark Vador...), de déguster des friandises lors de la distribution, de se faire maquiller ou encore d'assister à une démonstration de danse proposée par le groupe SAS Dance Performer de Manosque.

Un stand de nourriture maison 100 % confectionné par les parents de l'école avec vin chaud et marrons chauds rassasiera les gourmands. Les bénévoles iront tout droit dans la caisse dédiée aux enfants. Du côté du marché, les artisans locaux seront là pour permettre de débiter ses cadeaux de Noël : articles en liège, savon, composition en verre, pâte de fruit, miel, cosmétique... Autant dire qu'au marché d'avant Noël de Montfuron, il y en aura pour tous les goûts.

Florence RACCASI

Dimanche 20 novembre sur la place du village, de 8 h à 17 heures. Renseignement sur la page Facebook : Le Lys des champs.



UN MARCHÉ DE L'AVENT LA TÊTE VERS LES ÉTOILES.

HPIN°47 du 25 novembre au 1^{er} décembre 2022.

Le beau temps était de la partie pour le **marché de l'Avent** de Montfuron (intitulé marché d'Avant-Noël), une animation désormais installée et incontournable ; organisée par « **Les Lys des champs** », l'association parentale du village et par la municipalité. En effet plus qu'un mois avant Noël et ses festivités propices aux avalanches de cadeaux !

Cette année, pas d'arrivée spectaculaire en parachute du Père Noël. Peut-être ne s'est-il pas encore remis d'une telle aventure ? **Mais il a fait néanmoins la joie des enfants lors d'une séance photo.**

L'inattendu était néanmoins de la partie puisque c'est par un voyage la tête dans les étoiles que les visiteurs ont pu ponctuer leurs emplettes (de nombreux producteurs et commerçants proposaient leurs produits locaux ou d'artisanat). En effet un **planétarium gonflable** était installé dans l'école et a connu un beau succès.

Plus classique, la crèche du village était inaugurée pour l'occasion dans l'église du village. (...) À l'intérieur de l'église, un artiste brésilien proposait aux visiteurs du **Marché d'Avant-Noël** de les caricaturer et même de reproduire ses caricatures sur des assiettes. Un beau cadeau de Noël.

Le Maire du village, Pierre Fischer, qui s'est beaucoup investi dans l'accueil du public, s'est même



prêté au jeu. D'S



Contraste saisissant avec la cérémonie de cette année, lundi 19 décembre, qui s'est tenue en tout petit comité ; sous la conduite du « **Padre** » **Fredy Armando** – à qui l'on souhaite la bienvenue sur le secteur paroissial – qui remplace désormais le **Père Jean-Pierre Njoli Mbamba**.

Un jolie cérémonie, comme toujours, qui met à l'honneur la crèche de notre village, ouverte aux visiteurs pendant toute la durée des vacances de Noël. D'S

MONTFURON

C'était Noël avant l'heure dimanche

Marrons chauds, miel et autres friandises ont su ravir les curieux venus découvrir le tout premier marché de Noël du département. Après un détour par le planétarium du Comptoir des étoiles installé pour l'occasion, où les visiteurs ont pu découvrir gratuitement les étoiles et les constellations du ciel d'hiver, les danseurs de SAS Dance Performer ont investi la place du village pour une démonstration rythmée sur la thématique de Noël. De l'autre côté de la place, les enfants ont pu dévoiler leurs secrets au Père Noël avant d'aller déguster gâteaux, crêpes et autres gourmandises au stand de l'association des parents d'élèves Les Lys des champs, heureux de cette journée dédiée aux enfants du village. /PHOTO F. RI.



BÉNÉDICTION DE LA CRÈCHE.

En ligne sur www.hauteprovenceinfo.com/

L'année dernière, la petite église de Montfuron et la paroisse du Largue recevaient en grande pompe l'évêque d'alors M^{gr} Jean-Philippe Nault (aujourd'hui remplacé à la tête du diocèse de Digne par M^{gr} Emmanuel Gobilliard).

À cette occasion était célébrée la « **bénédition de la Crèche** », un rite surprenant pour le profane, qui consiste en fait – à travers la figure symbolique et intercessoire des santons – à bénir la population du village.



la crèche de notre village, ouverte aux visiteurs pendant toute la durée des vacances de Noël.

CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus de nos conseils municipaux sur notre wite web : montfuron.dlva.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

1) Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

M^{me} S. BARTHELEMY présente une synthèse du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. M. le Maire rappelle que la collecte des OM résiduelles est réalisée en régie communale ou communautaire sur l'ensemble du territoire de DLVA. En conséquence dans le projet de délibération remis par DLVA, il a été ajouté : « *Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, DLVAgglo exerce, en lieu de ses communes membres, la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et déchets assimilés à l'exception de 4 communes dont MONTFURON qui assure la collecte en régie communale* ».

Après discussion et délibération, le CM décide :

- *D'approuver le règlement de collecte des déchets résiduels et assimilés.*
(...)

2) Durée d'amortissement du défibrillateur et de la rénovation court de tennis

M^{me} E. TESTU rappelle que seuls les amortissements concernant les frais d'études et logiciels sont obligatoires pour les comptes de la M14. Il convient donc de décider de la période d'amortissement des biens acquis en 2022.

Immobilisations	Amortissement
Défibrillateur	5 ans
Rénovation court de tennis	10 ans

Après discussion et délibération, le CM décide :

- *D'amortir les mentionnés ci-dessus selon les durées indiquées dans le tableau à compter de l'année 2023.*

3) Modification du régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.)

M. le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ouvre la possibilité de modifier le régime indemnitaire des agents territoriaux. Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux éléments : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) complétée par un CIA (complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. (...)

Le Maire propose au CM de délibérer sur le régime indemnitaire afin de prendre en compte l'évolution réglementaire. Après discussion et délibération, le CM décide :

- *D'approuver la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (... dès le) 30/03/2023.*

4) Fixer les modalités de mise en oeuvre du compte Épargne Temps

La délibération a été ajournée car nous n'avons pas reçu l'avis préalable du comité technique du centre de gestion.

5) Examen des Statuts de l'Asso. Annette et Serge LECAILLE et de la convention d'utilisation et de gestion du court de tennis

M. le Maire félicite les personnes qui ont bien voulu constituer une asso. pour gérer le court de tennis rénové par la commune. Toutefois, le Maire précise que les statuts de

l'association devraient être complétés et modifiés pour être conformes avec des statuts types ; il précise souhaiter que cette assoc. ait un nom différent et propose « Jean CURETTI » ex-maire de Montfuron qui avait donné ce terrain et construit ces deux courts de tennis. Cependant le CM a souhaité que l'assoc. conserve le nom d'Annette et Serge LECAILLE. (...) Il a été abordé l'utilisation et la gestion du court de tennis. La proposition de convention établie par l'assoc. est incomplète ; c'est pourquoi le Maire a demandé des conventions types à la ville de Manosque de manière à établir un document permettant aux deux parties de signer sur une base claire et très précise. De ce fait, nous avons ajourné cette délibération qui sera représentée ultérieurement.

6) Limitation de la nuisance lumineuse de l'éclairage public

M^{me} M. GINESTE rappelle qu'une étude a été faite par l'Agence Locale de la Transition Énergétique en matière d'éclairage public et plus précisément sur le principe d'extinction nocturne précisant qu'une économie peut atteindre 35 % avec une extinction de 5 h par nuit.

Le CM après en avoir délibéré décide d'adopter l'extinction nocturne de l'éclairage public.

- *De minuit à 5h du matin, d'octobre à mars inclus*
- *D'1h du matin jusqu'au lendemain, d'avril à septembre inclus.*

Toutefois au préalable, quelques pb et interrogations sont à résoudre :

- *Éclairage partiel de l'entrée du parking avec installation si possible d'un éclairage photovoltaïque,*
- *Le fonctionnement nocturne des caméras de surveillance pourrait-il être solutionné par 2 infra-rouges ?*
- *La responsabilité du maire en cas d'incident ou d'accident liés au manque d'éclairage public.*

7) Motion : Conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune

Le CM après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide :

- *D'adopter la Motion sur les finances locales proposée par l'Association des Maires de France*
- *de transmettre cette délibération au*

Préfet et aux parlementaires du 04 ainsi qu'à la P^{re} du Conseil Dépt.

8) Droit de préemption DPU sur la parcelle A 285 de 1 560 m² / Valeur à fixer

Il est demandé au CM d'examiner une DPU d'une parcelle de 1560 m² appartenant à M. G. ESPOSITO qui en fait la donation à M. G. MORENAS ; et est proposé d'exercer ce DPU avec un prix de 1000€ TTC. Après discussion et délibération, le CM décide :

- *D'ajourner cette délibération afin de collecter les renseignements complémentaires afférant à cette préemption : connaître la valeur de ce terrain, les taxes et les droits d'enregistrement concernant les donations.*

9) Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU

M. le Maire rappelle au CM les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU et indique que la mise à disposition du dossier au public et la demande d'avis auprès de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées (PPA) est achevée.

La commune a reçu quatre avis :

- *DDT des Alpes de Haute-Provence.*
- *DLVAgglo.*
- *PNRL*
- *Chambre d'agriculture.*

(...) Suite à la réception des différents avis, les justifications demandées (...) ont été apportées. Les propositions restantes sur les formes urbaines et la mixité sociale n'ont donné lieu à aucune modification. Il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée pour qu'elle puisse devenir opposable.

Après en avoir délibéré, le CM, par 10 voix pour 1 abst. (S. BARTHELEMY) décide :

- *D'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU dont l'objectif est de modifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur sud village permettant une meilleure insertion paysagère du lotissement et une meilleure prise en compte du voisinage.*
(...)

10) Décision Modificative/apurement écriture comptable C2033

E. TESTU informe le CM qu'il est nécessaire d'apurer l'opération comptabilisée au compte 2033 (inventaire 95494391912) d'une valeur de 546€ en 2018 à la demande du contrôleur principal des finances Publiques.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- *D'approuver la décision du Maire*

Compte-rendu intégral en ligne sur : <https://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/01/CR-21-11-22.pdf>

1) Choix de la maintenance du défibrillateur

Le Maire informe le CM de l'obligation d'assurer la maintenance du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), un dispositif médical de classe IIB et de la possibilité de le faire en interne. Cependant nous sommes tenu de tenir à jour un registre dans lequel sont consignées toutes les opérations. Un registre de suivi de maintenance pour le DAE, listant les points de contrôle à traiter et les données à inventorier ; au prix de 30€, a donc été commandé auprès de la Société PREVIMED.

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'assurer, la maintenance du DAE, en interne, sous sa propre responsabilité.
- D'en confier le suivi à M. F. SAUVECANNE, titulaire et à M. S. DAPUZZO, suppléant.

2) Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023

Elizabeth TESTU et M. Le Maire présentent un rapport au CM, rappelant le Contexte réglementaire et institutionnel permettant d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57. Conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les CM, le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée. Il permet aussi de disposer de plus de souplesse budgétaire. Après discussion et délibération, le CM décide, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- D'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57.
- De conserver un vote par nature et par chapitre globalisé.
- D'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel (...).

3) Promesse de Vente du terrain pour le lotissement «Les Maisons du Verger»

M. G. GUILLLOT procède à la lecture complète du projet d'acte de promesse de vente de la commune de MONTFURON à AXEDIA concernant le lotissement appelé « Les Maisons du Verger ». Après discussion entre les élus, l'ensemble du texte présenté est retenu à condition que soit ajoutée la mention suivante : *La partie Sud de la parcelle cadastrée B424 est mise à bail depuis 2016 à un exploitant agricole (.). Cette surface sera retirée du bail après la récolte de l'été 2023. Jusqu'à cet été, seuls quelques sondages nécessaires à l'étude de sol G2 occasionneront des dégâts à la culture (...).* Cet ajout a été accepté par AXEDIA et donc peut être incorporé dans l'acte de promesse de vente. Le CM après délibération décide par (10 pour et 1 abs.) :

- D'adopter la promesse de vente ainsi rédigée.
- Autoriser M. G. GUILLLOT à signer cette promesse de vente par devers M^e Philippe SACCOCCIO

4) Renouvellement Adhésion au service «RGPD» du Syndicat Mixte A.GE.D.I. et nouvelle nomination du Délégué à la Protection des Données

Il est présenté la nouvelle convention de mise en conformité avec le RGPD, en remplacement de la convention du 06/07/18. Les changements sont les suivants :

- **Tarifs et Facturation** : le coût du service a été fixé à 50 €. Il pourra être revu une fois par an. (...)
- **Le Délégué à la Protection des Données Mutualisé** : M. SAINT-MAXENT Didier

Après discussion et délibération, le CM décide :

- D'accepter la mise à jour de ladite convention et son contenu. (...)

5) Reconduction de la Convention du Cercle Républicain

M. le Maire expose au CM qu'il convient de reconduire la convention avec le Cercle Républicain, dont le montant du loyer annuel s'élève à 150 € ; pour une durée d'un an, avec tacite reconduction. (...)

Après lecture de ladite convention, le CM, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser, M. le Maire, à signer la reconduction de ladite convention. (...)

6) Examen de la Convention d'utilisation et de gestion du court de tennis pour approbation

M. le Maire expose au CM la convention liant la commune et l'asso. Annette et Serge LECAILLE (ASL). Cette dernière a été adressée à la P^{te} le 13.12.2022 pour validation. Celle-ci a été retenue dans toute sa rédaction à l'exception de l'article 7.2 Charges, impôts et taxes qui a été modifié et comporte plus que : *« L'Association ASL s'acquittera de toutes les taxes liées à ses activités »*. En conséquence, le CM décide :

- D'accepter la rédaction de la convention et de sa mise en place dès que les statuts de l'asso. sont révisés (...) et que le règlement intérieur du fonctionnement est complété

M. le Maire propose à la P^{te} d'ASL une rencontre pour l'examen des nouveaux statuts et du règlement. La signature de la convention sera définitive suite à la remise des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

Compte-rendu intégral en ligne sur : <https://montfuron.dlva.fr/wp-content/uploads/sites/9/2023/01/CR-20-12-22.pdf>

INFO TENNIS CLUB ANNETTE ET SERGE LECAILLE

Le club de tennis de Montfuron ainsi nommé en hommage à **Annette et Serge Lecaille** qui ont fait vivre le tennis à Montfuron pendant de nombreuses années.



Le club n'attend désormais que la signature de la convention d'utilisation avec la mairie pour ouvrir le court aux joueurs .

Néanmoins les inscriptions peuvent d'ores et déjà se faire auprès de :

Sophie : 06 60 94 24 13,
Annie : 06 95 95 87 34
Christelle : 06 11 55 12 63

La cotisation annuelle est de :

- 20 € pour les montfuronnois,
- 50 € pour les extérieurs
- gratuite pour les moins de 12 ans.

À vos raquettes !

SB/

NUMEROS UTILES :

Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.
Police : 17.
Gendarmerie : 04 92 72 00 48.
Préfecture : 04 92 36 72 00.
Urbanisme/Demandes dématérialisées :
dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva

Urgences et Santé

Pompiers : 18.
SAMU : 15.
Médecin de garde : 118 500.
Pharmacie de garde : 3237.

Ramassage Encombrant

DLVAgglo : 04 65 10 01 35.

Transport

Kévin Taxi : 06 07 01 40 92.

COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

Restaurant « Chez Éric ».

Le restaurant incontournable de notre région !
Ouvert toute l'année (réservation conseillée).
Tél. : 04.92.77.75.32.



« Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).
Tél. : 04.92.76.45.10.

Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy vous prodiguera tous les conseils & techniques.
Tél. : 06 60 94 24 13.



« Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.
Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de vos vacances ou déplacements professionnels.
Tél. : 06 86 79 15 04.

« Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit dans son atelier à Montfuron, sur RDV.
Tél. : 06.49.84.29.76.



« Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées... & sucrées.
À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous les jeudis soirs à partir de 18h.
Tél. : 06.19.34.53.62.

« André Faivre ».

Sculpteur sur bois. « André Faivre sculpte, osculte les méandres attachants de la libre conscience ».
Tél. : 06.70.13.61.54.



« L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande), ainsi que ses nougats et pains d'épice.
Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56



« Le Moulin des Granges ».

Étienne Loir est moulinier producteur d'huile d'olive bio
Tél. : 06.20.50.63.46
Web : lemoulinidesgranges.wordpress.com



« Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.
Peinture surréaliste, sculptures, systèmes audio-philos à lampe...
Tél. : 06.49.64.51.76



« Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité - à dispo. des assoc. montfuronaises (réunions...)-
Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.
Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53



ÉTAT CIVIL



Naissances :

- Jean-Antoine BEAUJANNOT né le 22 nov. 2022, fils de Lolita Beaujannot.
- Côme, Joël, Marie REDON né le 9 août 2022, fils d'Anaïs Carton & Adrien Redon.



Décès :

Nous avons appris récemment le décès, survenu à la mi-décembre au Danemark, de Jörn Namer, résident secondaire de Montfuron. Nous présentons nos plus sincères condoléances à Kamma son épouse.

